

MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des Ecoles

58160 CHEVENON

Compte-rendu du conseil municipal
du 29 septembre 2014

L'an 2014, le 29 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Chevenon s'est réuni à la Mairie de CHEVENON, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de DELMAS Dany, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/09/2014.

Présents : M. DELMAS Dany, Maire, Mmes : BOUILLE Sylvie, FRESLON Sandra, HILTENBRAND Delphine, MARTIN Marie-Claire, PEREZ Sylvie, MM : AUCLAIR Patrick, CLEMENT Dominique, DEFONTAINE Thierry, GAILLARD Bernard, KHELFBruno, TARISIEN Jean-Jacques, VINCENT Michel

Excusé(s) : Mme LOUIS Chantal, M. TERRASSE Cyril

A été nommé(e) secrétaire : secrétaire de la séance : Jean-Jacques TARISIEN

Remboursement formation certiphyto commune de Cours

A compter du 1^{er} octobre les agents communaux doivent être en possession d'un certificat pour pouvoir commander ou passer des produits phytosanitaires. La commune de Magny-Cours prend en charge les frais de cette formation organisée par le CNFPT et sera remboursée par la commune de Chevenon la somme de 141.18 euros correspondant à la formation de deux de nos agents

Achat broyeur et caisson

Vu la nécessité d'entretenir les chemins de randonnées et la zone de loisirs, le conseil municipal décide d'acquérir un broyeur et un caisson d'un montant de 8022 euros TTC. Une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Préfecture (DETR) de 50% soit 3342.50 HT, le reste sera financé par une demande d'emprunt.

Suppression garderie mercredi après-midi

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014, le conseil municipal avait décidé d'instaurer une garderie le mercredi après-midi. Du fait du peu de fréquentation en septembre, le conseil municipal décide de supprimer la garderie le mercredi après-midi

Tarifs concessions cimetièrre

A compter du 1^{er} octobre 2014, le conseil municipal fixe les tarifs des concessions au cimetière communal comme suit :

- Concessions cinquantennaires 100 euros
- Concessions trentennaires 70 euros
- Forfait exhumation 20 euros

Subvention exceptionnelle Tennis de table

Monsieur Le Président de l'association Tennis de Table sollicite la Municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de financer les diverses dépenses suite à l'évolution du club en Championnat Régional. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 1000 euros à titre exceptionnel.

Projet d'étude – Réfection Mairie

La municipalité a pour projet de restaurer la mairie. Le conseil municipal autorise le Maire à missionner un cabinet d'architecte pour une étude de projet

Promesse de contrat de forage et compromis de vente sous conditions suspensives avec la société Holcim

Monsieur Le Maire donne lecture de la promesse de contrat de forage et du compromis de vente sous conditions suspensives. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Le Maire à signer les documents.

Entretien Station Epuration

Monsieur Le maire informe les membres du conseil que pour le bon fonctionnement de la station, il est nécessaire d'effectuer certains travaux. Après avoir étudié les devis de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 9376 euros, le conseil municipal accepte d'effectuer ces travaux

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne en tant que membre (Gaz et Electricité)

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : La commune adhère groupement de commandes et autorise la signature des

marchés au Sieeen.

Plan d'eau

Le maire informe les élus du dossier de réaménagement mis à l'étude par la CCLA. Cette étude de fiabilité et du montant estimatif sera financé par la CCLA (20000 euros) subventionnée à 50%.

Egalement un portique de 2m d'hauteur sera prochainement installé à l'entrée de la zone de loisirs afin de supprimer l'accès des gros véhicules dans le futur Parc de Loisirs (8000 €) financé par la CCLA.

Couverture de la terrasse du bar

Le dossier de demande de subvention est bouclé. La DCE est accordé Monsieur Le Conseiller Général d'Imphy, la DETR en attente de réponse. Le CFA de Marzy et la société LUTSEN chargés de la mise en œuvre, ce projet devrait se réalisé avant le printemps 2015.

Vandalisme au Lavoir

Les tuiles ont encore une fois été enlevées. Cette fois-ci une centaine ont été volées. La gendarmerie a été avisée.

A CHEVENON, le 07 octobre 2014